

Distr,
 RESTREINT~
 SR.136
 15 mars 1950
 Original; FRANCAIS

SECRET
 13 DEC 1950
 M

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CENT TRENTE-SIXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
 le mercredi 15 mars 1950, à 11 heures,

Présents:

M. de BOISANGER (France)	Président
M. PALMER (Etats-Unis),	
M. YALÇIN (Turquie)	
M. de AZCARATE	Secrétaire principal
M. BARCO	Président du Comité général

Rapport du Comité général sur la création de Comités mixtes (COM.GEN/15)

"A la demande du Président, M. BARCO (Président du Comité général) rend compte des travaux du Comité général qui ont abouti à la rédaction d'un rapport à la Commission sur la création de Comités mixtes. La Commission ayant envisagé l'adoption d'un programme nouveau, général par sa portée et visant à des résultats lointains, le Comité général avait à recommander la création, le moment venu, de comités consacrés à l'examen de toutes les questions pendantes. Il a considéré que deux types d'organismes pouvaient être créés. Tout d'abord, des comités généraux bilatéraux, que l'on peut appeler "Comités nationaux", réunissant, deux à deux, Israël d'une part et chacun des Etats arabes d'autre part. Dans la pratique, ces comités prendraient l'aspect de conférences de la paix,

Pour faciliter l'acceptation par les parties, la création d'autres comités leur serait également proposée pour l'étude des questions les intéressant toutes ensemble. Les comités de cette deuxième série, qui seraient par conséquent multilatéraux, auraient un caractère plus particulièrement technique ou économique;

Le Comité général a estimé également qu'il y aura nécessité d'examiner d'une façon approfondie toutes les questions dont ces comités auront à traiter lorsque la proposition de principe de la Commission aura été acceptée.

En ce qui concerne la compensation, le Comité général a estimé que les propositions de la Commission, à cet égard, prendront plus de poids si elles sont reliées à la nouvelle procédure d'ensemble. Il a donc préconisé la création d'un groupe d'études, la constitution d'un fonds et la nomination d'un trustee lorsque les parties auront accepté la procédure d'ensemble.

Ajoutant qu'il est prêt à répondre à toutes les questions que la Commission pourrait désirer lui poser, M. Barco fait remarquer que le rapport du Comité général constitue tout au moins une indication sur la ligne de conduite que la Commission pourra suivre dans ses conversations avec les parties.

Sur une question de M. Yalcin (Turquie), le PRESIDENT fait remarquer que l'approbation du rapport du Comité général ne préjugera pas du consentement des gouvernements respectifs, préliminaire indispensable à toute discussion avec les parties,

A la question des communications terrestres et des télécommunications, il y aura sans doute lieu d'ajouter notamment, pour répondre au désir exprimé par le Gouvernement français, l'étude des obstacles à la circulation des personnes: commerçants, touristes ou pèlerins, par suite de la difficulté d'obtenir des visas;

Il fait remarquer qu'il est utile que la Commission se tienne prête à entrer, si elle le juge possible, dans les détails de l'application de la procédure d'ensemble.

Aucune objection n'étant formulée, le rapport du Comité général est approuvé.

Le PRESIDENT tient à préciser que la poursuite des travaux de la Commission en ce qui concerne les indemnités de compensation pour les pertes et dommages aux biens arabes, -ne doit pas être considérée comme nécessairement liée à l'acceptation de la procédure d'ensemble.

Dans l'éventualité où la proposition de principe de la Commission se heurterait à un refus de la part des parties, la question de la compensation devrait néanmoins être présentée et il serait bon, en tout état de cause, de la poser avant le départ des membres de la Commission pour l'Orient afin que ceux-ci puissent, l'aborder dans leurs conversations avec les membres du Gouvernement de Tel-Aviv.

M. PALMER fait observer que le rapport qui vient d'être approuvé est conçu en termes assez généraux pour laisser toute latitude à la Commission. Il estime comme le Président qu'il y aura lieu, en toute hypothèse, d'aborder la question de la compensation,

Publicité à donner à la note qui sera éventuellement remise aux délégations sur l'adoption d'une nouvelle procédure,

Le SECRETAIRE PRINCIPAL suggère qu'avant le départ de M. Fisher, la Commission décide la question de la publicité qu'il conviendrait de donner à la note qui sera éventuellement adressée aux délégations arabe et israélienne et qui est relative à l'adoption d'une nouvelle procédure qui combinerait la médiation avec les négociations directes. Il s'agit d'une question pour laquelle M. Fisher pourrait prêter à la Commission une assistance particulièrement intéressante. Le Secrétaire principal ajoute qu'à la suite d'une conversation avec les membres de la Commission, M. Fisher a préparé un projet de communiqué destiné à être publié au moment de la remise de la note aux délégations. Le texte complet de la note ne serait publié que deux ou trois jours plus tard, lorsque les délégations auraient eu le temps de la faire parvenir à leurs gouvernements. Le projet de communiqué préparé par M. Fisher a été soumis aux membres de la Commission.

M. PALMER (Etats-Unis) fait observer que le projet de communiqué de presse, on dépit des informations qu'il donne déjà, n'est pas absolument complet et pourrait amener l'opinion publique à se poser différentes questions. Il demande à M. Fisher de bien préciser l'esprit dans lequel ce projet a été établi.

M. FISHER (Secrétariat) déclare qu'en proposant la remise d'un communiqué à la presse, il pensait préparer l'opinion publique à la démarche décisive que compte faire la Commission, et, par ailleurs, rendre plus difficile un refus de la part des parties en marquant que la Commission ne fait que leur proposer; ce qu'elles lui demandent depuis longtemps.

Il s'agit de préparer le terrain sans en dire trop pour ne pas déplaire aux gouvernements des parties, de prendre les devants avant que la critique, puisse s'exprimer dans la presse des pays intéressés et de permettre, après que la note aura été communiquée aux gouvernements, la publication d'un exposé plus complet.

Il ajoute que la "Palestine Post" a fait, par anticipation, état des futures propositions de la Commission, dont elle attribue l'initiative à un de ses membres, et prédit que ces propositions seront refusées catégoriquement. Cet exemple montre qu'il importe de rallier d'avance les bonnes volontés aux propositions de la Commission.

Le PRESIDENT précise que cet article de presse remonte au début de mars et se place à un moment où les propositions de la Commission n'avaient pas encore pris corps. Il ne s'explique pas comment l'auteur, avec lequel il ne s'est pas entretenu depuis longtemps, lui en attribue la paternité,

M. PALMER (Etats-Unis) déclare qu'au cours d'une conversation, le journaliste lui a indiqué que la rédaction du journal avait, en partie, modifié le texte écrit par lui.

Il demande à M. Fisher quels sont les milieux que le communiqué de presse envisagé atteindra plus particulièrement.

M. FISHER (Secrétariat) pense que ce communiqué sera repris par la presse des grands centres du monde à l'opinion de laquelle Israël et les Etats arabes sont, on le sait, particulièrement sensibles. Localement, il intéressera en Israël, des milieux qui, pour des raisons économiques, souhaitent la paix et insisteront auprès de leurs gouvernements en faveur des propositions de la Commission, s'ils les jugent acceptables. Il se trouvera, parmi les Arabes de Palestine, des personnes qui, pour des raisons économiques également, souhaitent aussi la paix et qui ont été déçues, dans les espérances qu'elles avaient fondées sur les négociations de paix dont l'échec est survenu récemment.

M. PALMER (Etats-Unis) désirerait savoir quels sont, chez les parties en cause, les éléments opposés aux efforts de la Commission et comment les milieux d'affaires pourraient faire tomber leur résistance.

M. FISHER (Secrétariat) déclare que, localement, l'opposition aux propositions de la Commission se manifesterà, parmi des éléments bien connus au sein des différents gouvernements. En Israël, d'une part, certaines personnalités pensent, en faisant durer les choses, se trouver dans des circonstances plus favorables pour négocier avec les pays, arabes au sein des Nations Unies. Chez les Arabes, certains pensent que l'état de choses actuel, sans paix ni guerre, en se prolongeant amènera Israël à céder. En Palestine, le communiqué de presse aura pour effet de provoquer l'entrée en scène des rédacteurs des journaux indépendants.

Dans le reste du monde, de grands journaux publieront sans doute des éditoriaux avant que la réponse des gouvernements des parties soit connue. Pour faire saisir à quel point les gouvernements des parties sont sensibles aux opinions exprimées par la grande presse, on peut rappeler que le "Times" ayant préconisé dans un article de fond l'internationalisation de Jérusalem, le Gouvernement israélien a réagi instantanément et que quelques heures plus tard les journaux de Tel-Aviv envisageaient la nécessité de faire, en la matière, certaines concessions,

M. PALMER (Etats-Unis) fait remarquer que théoriquement un communiqué de presse peut cristalliser les oppositions ou bien amener l'opinion à des dispositions favorables. Il demande à M. Fisher, dont l'expérience est précieuse pour la Commission, de préciser à cet égard, quel sera l'effet du communiqué s'il est publié.

M. FISHER (Secrétariat) croit que le communiqué de presse aura plutôt pour effet de faciliter l'acceptation des propositions par les gouvernements. Les milieux bien disposés qui craignent la puissance de l'opposition trouveront un appui dans les éditoriaux des journaux mondiaux et pourront plus facilement surmonter les oppositions des milieux irréductibles.

M. PALMER (Etats-Unis) estime que la réponse que vient de faire M. Fisher est de nature à dissiper les craintes. La Commission cherche non pas à s'aliéner la sympathie des gouvernements des parties, mais au contraire à s'assurer leur concours. Le communiqué de presse revêt une valeur accrue du fait qu'il y a des éléments de l'opinion qui seront renforcés par une aide extérieure.

M. YALCIN (Turquie) reconnaît l'utilité qu'il y a à informer l'opinion publique, force impondérable qu'il faut gagner. Le projet de communiqué devrait faciliter les travaux de la Commission. Il est conçu en termes pondérés et s'accorde bien avec les préoccupations de conciliation qui sont celles de la Commission. Il n'y a donc pas lieu de craindre qu'il suscite des mécontentements.

M. PALMER (Etats-Unis) précise qu'il est également d'avis de donner suite au projet dont il s'agit. Les questions qu'il a posées avaient pour but de montrer que la Commission ne cherche pas à engager une lutte mais à aider les membres des gouvernements dont les dispositions sont favorables.

Le PRESIDENT estime qu'il n'y a pas lieu d'hésiter à publier, le moment venu, ce communiqué qui est de nature à aider la Commission dans ses démarches.

Il ajoute qu'en dehors des journaux, beaucoup de particuliers, dans tous les pays intéressés, sont également désireux d'un règlement pacifique.

M. FISHER (Secrétariat) résumant ses interventions précédentes, précise que le principal but poursuivi par la publication du communiqué sera d'aider les gouvernements intéressés à rallier les bonnes volontés en faveur de toute proposition pouvant conduire à une solution des problèmes de Palestine.

Le PRESIDENT fait remarquer qu'il reste maintenant à remettre aux délégations des parties la note élaborée par la Commission.

Relations avec l'Office de Secours et de travaux des Nations Unies

Le PRESIDENT, faisant état d'informations qui lui sont parvenues sur l'entrée en activité, à New-York, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies, indique que la Commission consultative, qui a décidé de confier pour trois mois la présidence au représentant des Etats-Unis, doit se réunir à Genève le 17 avril prochain et arriver à Beyrouth le 23 du même mois. Une certaine repartition des tâches a été prévue entre la Commission consultative, qui s'est réservée les relations avec les gouvernements, et le Directeur de l'Office, plus particulièrement chargé du soin des réfugiés et des questions administratives,,

Pour que la Commission de conciliation puisse établir le contact avec le Directeur de l'Office et la Commission consultative, il serait bon que ses membres soient de retour à Genève pour le 17 avril au plus tard,

La séance est levée à 12 h.30.